

Communauté électrique locale (CEL) Formulaire d'annonce



Annonces

La constitution d'une CEL doit être annoncée à OIKEN SA par le représentant de la CEL avec un préavis de trois mois pour la fin d'un mois, par le biais du présent formulaire dûment rempli. Elle est subordonnée au respect des conditions prévues par le droit fédéral et les conditions générales et particulières de OIKEN SA. Toute entrée ou sortie d'un participant à la CEL doit être annoncée dans un délai d'un mois pour la fin d'un mois.

Bases contractuelles

Les rapports juridiques entre OIKEN SA et les participants à la CEL sont régis par les documents suivants, y compris leurs mises à jour futures :

- Les conditions particulières de OIKEN SA relatives aux communautés électriques locales ;
- Les conditions générales de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie électrique d'OIKEN SA.

En signant le présent formulaire, chaque consommateur final mentionné ci-dessous confirme sa volonté de participer à la communauté électrique locale. OIKEN SA continuera, en tant que gestionnaire du réseau de distribution, à facturer aux participants à la CEL l'énergie soutirée du réseau (avec un tarif réduit d'utilisation du réseau pour l'énergie produite et commercialisée au sein de la CEL). La fourniture et la facturation d'électricité produite et commercialisée au sein de la CEL est de la responsabilité de la CEL et ne fait pas partie des prestations de base du gestionnaire du réseau de distribution.

Informations importantes

Nous vous recommandons de contacter client@oiken.ch avant de compléter le document, afin de vérifier que toutes les conditions sont bien remplies.

- Une CEL est permise, pour autant que la puissance de l'installation ou des installations de production soit au moins égale à 5% de somme des puissances de raccordement.
- Les autres conditions doivent être remplies entre les membres :
 - Un consommateur final ne peut participer qu'à une seule CEL par site de consommation ;
 - Les consommateurs finaux et les installations de production ou de stockage doivent se trouver dans la même commune et la même zone de desserte ;
 - Même gestionnaire de réseau de distribution (GRD) ;
 - Tous les participants à la CEL doivent se situer au même niveau de réseau (basse tension ou moyenne tension) ;
 - Une installation de production ou de stockage ne peut être utilisée que dans le cadre d'une seule CEL ;
 - Aucun niveau de tension supérieur à 36 kV n'est utilisé.
- Conformément à l'art. 8a^{decies} al. 6 de l'OApEI, le gestionnaire de réseau doit équiper d'un système de mesure intelligent les participants à une communauté électrique locale dans un délai de 3 mois.
- Seul le retour au client de cette feuille signée par OIKEN fait foi pour la validation du rabais sur le timbre. La topologie du réseau pouvant évoluer en cours d'année, seule la décision communiquée par OIKEN en réponse à ce formulaire est déterminante. OIKEN dispose d'un délai de 10 jours ouvrables pour répondre à un formulaire dûment complété, puis de 3 mois pour procéder à la mise en place du rabais si les conditions sont remplies.
- Le propriétaire de l'installation de production est seul responsable de s'assurer que toute décision prise en matière de consommation de l'énergie produite et/ou d'exploitation de l'installation de production est conforme à ses obligations découlant d'éventuelles subventions qu'il aurait obtenues et assume seul toute décision prise dans ce cadre. OIKEN SA décline toute responsabilité.
- Si vous souhaitez produire pour la CEL et consommer l'énergie de la CEL en tant que consommateur, veuillez remplir le formulaire dans les sections « Producteur » et « Consommateur ».

**Document à renvoyer dûment complété et signé à
client@oiken.ch ou par poste à OIKEN SA, Rue de l'industrie 43, 1950 Sion.**

Représentant de la CEL

Prénom et nom
du représentant ou
raison sociale :

Adresse :

NPA / Localité :

N° de Téléphone :

e-mail :

Lieu et date / Signature :

Exploitant / Opérateur de la CEL

L'opérateur de la CEL
est OIKEN :

oui non

Si non, merci de remplir les champs et prendre connaissance des informations ci-dessous (pages 2 et 3)

Nom de la CEL :

Opérateur / Exploitant :

Adresse :

NPA / Localité :

e-mail :

Pour recevoir les données des compteurs l'exploitant/opérateur doit transmettre les informations suivantes.

Adresse du serveur FTP

(ex : ftp://societe.org/repertoire) :

Utilisateur :

Numéro EIC

(pour obtenir les données, vous devez
demander un numéro EIC auprès de la
Société nationale pour l'exploitation
du réseau Swissgrid) :

N° de téléphone :

Lieu et date / Signature :

Transmission des données

Les échanges de données entre l'Exploitant/Opérateur de la CEL et OIKEN doivent être réalisés selon le processus SDAT et respecter le format de données ebIX (DB CEL – CH 2025 V2, chapitre 7.1). Seul le protocole FTPES (FTP explicite via TLS) peut être utilisé pour transmettre des informations (SDAT – CH 2025, chapitre 4.13).

Transmission sécurisée du mot de passe FTP

Afin de garantir la sécurité des échanges de données, le mot de passe pour l'accès au serveur FTP, de l'Exploitant/Opérateur de la CEL, doit être transmis via la plateforme sécurisée KPaste d'Infomaniak (<https://kpaste.infomaniak.com>).

Procédure :

- Déposer le mot de passe du serveur FTP sur la plateforme KPaste.
- Générer un lien sécurisé.
- Envoyer un premier email à watch_edm@oiken.ch contenant le lien KPaste.
- Envoyer un second email distinct à la même adresse contenant uniquement le mot de passe défini lors de la création du partage KPaste.

Responsabilités de l'Exploitant / Opérateur de la CEL

L'Exploitant/Opérateur de la CEL s'engage à :

- Garantir la sécurité et la protection de son serveur FTP.
- Assurer la disponibilité et le bon fonctionnement de son serveur FTP.
- Transmettre les informations d'accès de manière sécurisée selon la procédure décrite ci-dessus.
- Informer OIKEN dans les meilleurs délais de toute modification relative à son serveur FTP.

Installation(s) de production

Imprimer une page par producteur en indiquant le n° du producteur.

Producteur N° : _____

Metering code
(voir sur facture OIKEN, ex: CH00...) : _____

N° parcelle : _____

Prénom et nom /
raison sociale du propriétaire
de l'installation de
production : _____

Type d'installation
(solaire, mini-hydro, ...) : _____

N° téléphone : _____

e-mail : _____

Lieu du site de production
(adresse complète, NPA, Localité) : _____

N° client GRD
(voir sur facture OIKEN) : _____

N° abonnement GRD
(voir sur facture OIKEN) : _____

Numéro du compteur GRD
(voir sur facture OIKEN, voir quelque
chose comme LGZ 814 999 111) : _____

Si soumis à la TVA, n° : _____

Coordonnées bancaires
(remboursement de la réinjection) : _____

Signature du propriétaire de
l'installation de production : _____

Installation(s) de stockage

Indiquer les éventuelles installations de stockage intégrées à la CEL. Si l'installation de stockage doit être valorisée ou partagée dans la CEL, elle doit être mesurée via un compteur intelligent. À défaut, elle est considérée comme ne faisant pas partie de la CEL.

N° de l'installation
de stockage : _____

Metering code
(voir sur facture OIKEN, ex: CH00...) : _____

N° parcelle : _____

Numéro du compteur GRD
(voir sur facture OIKEN, voir quelque
chose comme LGZ 814 999 111) : _____

Prénom et nom /
raison sociale du propriétaire
de l'installation de stockage : _____

Données techniques
(puissance, etc.) : _____

N° téléphone : _____

e-mail : _____

Lieu du site de stockage
(adresse complète, NPA, Localité) : _____

Signature du propriétaire de
l'installation de stockage : _____

Installation(s) de stockage

Indiquer les éventuelles installations de stockage intégrées à la CEL. Si l'installation de stockage doit être valorisée ou partagée dans la CEL, elle doit être mesurée via un compteur intelligent. À défaut, elle est considérée comme ne faisant pas partie de la CEL.

N° de l'installation
de stockage : _____

Metering code
(voir sur facture OIKEN, ex: CH00...) : _____

N° parcelle : _____

Numéro du compteur GRD
(voir sur facture OIKEN, voir quelque
chose comme LGZ 814 999 111) : _____

Prénom et nom /
raison sociale du propriétaire
de l'installation de stockage : _____

Données techniques
(puissance, etc.) : _____

N° téléphone : _____

e-mail : _____

Lieu du site de stockage
(adresse complète, NPA, Localité) : _____

Signature du propriétaire de
l'installation de stockage : _____

Consommateur (membre) final participant à la CEL

Imprimer plusieurs pages, en indiquant le n° du membre, si il y a plus de deux consommateurs.

Membre N° : _____

Nom et prénom : _____

Adresse complète
(Rue, NPA, lieu) : _____

Numéro de téléphone : _____

e-mail : _____

N° parcelle : _____

N° client GRD
(voir sur facture OIKEN) : _____

N° abonnement GRD
(voir sur facture OIKEN) : _____

Numéro du compteur GRD
(voir sur facture OIKEN, voir quelque chose comme LGZ 814 999 111) : _____

N° TVA si soumis : _____

Lieu et date / Signature : _____

A remplir par OIKEN

réduction sur le timbre (40% ou 20%) : _____

Consommateur (membre) final participant à la CEL

Imprimer plusieurs pages, en indiquant le n° du membre, si il y a plus de deux consommateurs.

Membre N° : _____

Nom et prénom : _____

Adresse complète
(Rue, NPA, lieu) : _____

Numéro de téléphone : _____

e-mail : _____

N° parcelle : _____

N° client GRD
(voir sur facture OIKEN) : _____

N° abonnement GRD
(voir sur facture OIKEN) : _____

Numéro du compteur GRD
(voir sur facture OIKEN, voir quelque chose comme LGZ 814 999 111) : _____

N° TVA si soumis : _____

Lieu et date / Signature : _____

A remplir par OIKEN

réduction sur le timbre (40% ou 20%) : _____



A REMPLIR PAR LE GRD (OIKEN)

Validation par OIKEN : _____

Nom et prénom : _____

Rabais pour la CEL (Si un membre bénéficie d'un rabais de 20 %, ce rabais s'applique à tous les membres de la CEL.) : _____

Gestion de la CEL par OIKEN : oui non

Lieu et date : _____